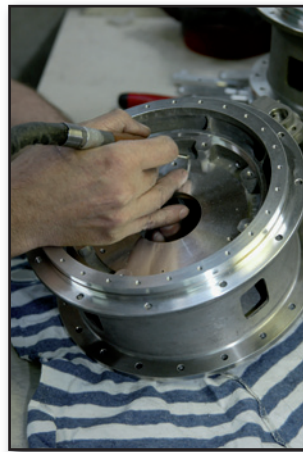


Les chiffres clés 2011

24 934 personnes détenues ont une activité rémunérée (moyenne mensuelle) soit 39,1 % de la population pénale :

- 34,7 % des personnes détenues en maison d'arrêt ;
- 48,4 % des personnes détenues en établissement pour peines.

60,3 millions d'euros versés en rémunération brute en 2011.



Service général (fonctionnement de l'établissement)

- 50,4 % des personnes détenues qui travaillent (moyenne annuelle des ETP)
- 22,8 millions d'euros versés en rémunération

SEP-RIEP (ateliers de la régie industrielle des établissements pénitentiaires)

- 7,4 % des personnes détenues qui travaillent
- 7,5 millions d'euros versés en rémunération

Concession (entreprises privées)

- 42,2 % des personnes détenues qui travaillent
- 30 millions d'euros versés en rémunération

Développer le travail en prison

Plan



Entreprendre

2011



Le travail en prison

Travailler en prison est considéré **comme un droit** pour les personnes détenues qui le souhaitent.

L'activité professionnelle est fondamentale pour la **réinsertion future des personnes incarcérées**.

Elle leur permet aussi de s'assurer une rémunération pour indemniser les victimes, préparer leur sortie, aider leurs familles et améliorer leur quotidien en détention.

Différentes possibilités :

- **le service général** : les personnes détenues participent à l'entretien et au fonctionnement de la prison ;
- les ateliers de la **régie industrielle des établissements pénitentiaires** (RIEP) qui emploient des personnes détenues et qui sont gérés par le service de l'emploi pénitentiaire (SEP) ;
- **le travail en concession** : les personnes détenues travaillent pour le compte d'entreprises privées qui installent un atelier en prison.

Dans les prisons dont la gestion est confiée à **des groupements privés**, ce sont eux qui ont contractuellement en charge le travail et la formation des personnes détenues.

Les personnes détenues peuvent aussi travailler pour leur propre compte ou pour une association.



Le plan Entreprendre 2011

Accroître l'offre de travail en prison

Le plan Entreprendre, lancé en décembre 2007, vise à mobiliser les acteurs économiques afin de renforcer l'offre de travail pour les personnes détenues.

Il s'agit notamment d'améliorer l'offre de services des établissements pénitentiaires vis-à-vis des entreprises par le biais :

- ▶ d'une meilleure organisation du travail :
 - introduction du travail en journée continue dans certains établissements ;
 - fluidification des processus de travail (accès amélioré des véhicules et des personnels).



- ▶ d'un développement des infrastructures :
 - construction de zones d'ateliers supplémentaires ;
 - augmentation des aires de stockage.
- ▶ d'une meilleure information sur le travail pénitentiaire :
 - présentation par chaque établissement, à travers le document « offre aux entreprises : nos engagements de service », de son potentiel d'activité ;
 - organisation de visites d'établissements, de petits-déjeuners entreprises, présence sur les salons professionnels.